



MAIRIE D'ARFONS
5, RUE DE LA MAIRIE
81110 ARFONS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le 6 août 2021

L'an deux mille vingt et un et le 6 août à 18 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard PINEL, Maire.

Etaient présents : Mmes Bernadette ROUANET

Mrs Gérard PINEL Maire, Jean-Michel DOUDIES, Jacques GAYDA, Jean-Michel GOUT, Jean-Louis ANDRIEU, Philippe COUZINIE, Jean JOURLIAC, Pierre PORTES.

Mr Pierre Portes est désigné secrétaire de séance.

1/ Approbation du procès verbal de la réunion du 24 juillet 2021

Le procès-verbal du 24 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

2/ Délibération à la suite du retrait de délégations à Mr ANDRIEU Jean-Louis, 1^{er} adjoint

Suite au retrait le 29/07/2021 par Mr le Maire des délégations à Mr ANDRIEU Jean-Louis, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident de ne pas maintenir Mr ANDRIEU Jean-Louis dans ses fonctions d'adjoint au maire pour 5 voix pour et 3 voix contre.

Mr ANDRIEU Jean-Louis, à la demande de Mr le Maire, ne participe pas au vote et sort de la salle du conseil.

3/ Délibération Election d'un adjoint

Mr le maire indique au conseil municipal que Mr Pierre PORTES 2nd adjoint sera nommé 1^{er} adjoint et que Mr Philippe COUZINIÉ 3^{ème} adjoint sera nommé 2nd adjoint.

Il est procédé à l'élection d'un 3^{ème} adjoint.

Suite au dépouillement, Mme Bernadette ROUANET est nommée 3^{ème} adjointe ayant à la majorité absolue obtenu 6 votes pour – 2 votes contre et une abstention.

4/ Délibération au contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels territoriaux pour la période 2021-2024 – autorisation de signer le contrat, choix des garanties, délégation de gestion au centre de gestion

Mr le maire présente la proposition de contrat aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'adhérer à compter du 01.01.2021 au contrat groupe proposé par le centre de gestion pour la période 01.01.2021 au 31.12.2024 pour la couverture des risques financiers qu'encourt la commune en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service – autorise Mr le Maire à signer le contrat – choisit pour la commune d'Arfons les garanties et options :

- Personnel CNRACL : option 1 : tous risques sans franchise au taux de 8.06 %
- Personnel non titulaire et IRCANTEC : option 1 : tous risques sans franchise au taux de 1.50 %

5/ Délibération attribution d'une subvention au docteur Anaïs LENERAND

Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal d'attribuer une aide d'un montant de 700 € à l'installation du docteur Anaïs LENERAND, médecin acuponcteur et généraliste sur la commune d'Arfons. Cette installation présente un réel intérêt collectif pour la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition et indique que cette somme sera inscrite au budget primitif de la commune au compte 6574.

6/ Délibération subvention aux associations extérieures

Mr le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations extérieures comme suit :

- SPA : 100 €
- Amicale des pompiers de Dourgne : 100 €
- FNACA : 50 €

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, acceptent la proposition de Mr le Maire à 8 voix pour et 1 voix contre.

7/ délibération décisions modificatives au budget primitif M14 compte 022 – dépenses imprévues aux comptes 6532 et 6574

Mr le maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

- Compte 022 – fonctionnement dépenses imprévues : - 1400 €
- Chapitre 65 : compte 6532 – frais de mission : + 450 € et compte 6574 – subventions : 950 €

Les membres du conseil municipal acceptent cette proposition à 7 voix pour – 1 voix contre et 1 abstention

8/ Délibération validation de l'offre de prestations du bureau d'études programiste pour le bâtiment du Bar-Restaurant

Mrs Jean-Michel DOUDIES et Jean-Louis ANDRIEU présentent aux membres du conseil municipal l'offre de prestations du bureau d'études programiste VITAM pour le bâtiment du Bar-Restaurant place du Plô du Barbier qui s'élève à 7 082 € TTC

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des membres.

La séance est levée à 19 h 30

Le Maire,

Gérard PINEL

